

Préambule

Les éléments qui ont servi à rédiger ce document sont extraits :

du Rapport Urbanistique et Environnemental (R.U.E.). Ce document a été soumis à la population dans le cadre du projet Cristal Park en 2012 - Rubrique « Caractéristiques environnementales - Milieu biologique » - pages de 61 à 81. Étude de terrain réalisée par le bureau d'experts ECOREM entre 2011 et 2012;

de la plateforme Observations.be. Observations.be est la plus grande plateforme d'observations naturalistes en Belgique, elle est issue d'une collaboration entre Natuurpunt, Natagora et la fondation néerlandaise qui a créé également les sites waarneming.nl et observation.org.





Éléments écosystémiques

Les forêts occupent 23% de la superficie belge soit 704 821ha dont 556 200ha sur le territoire wallon (chiffres 2011). Elles assurent différentes fonctions et de ce fait, la gestion et l'aménagement des zones boisées sont nécessaires à l'équilibre des services que la forêt nous offre. Ainsi, la forêt belge dispose de sa propre loi, reprise dans le Code forestier, que tous les utilisateurs se doivent de respecter¹.

La première fonction de la forêt est sans doute l'aspect économique. Elle est depuis longtemps une source de revenus non négligeables, pour les acteurs privés ou publics (communes, État) par la vente du bois, mais elle crée également de nombreux emplois (on parle de 18.000 emplois directs en Wallonie).

À Seraing, cette fonction n'est pas première car par leur nature, par leur emplacement et par la présence d'une population nombreuse alentour, les autres fonctions sont bien plus importantes. La forêt constitue aussi un milieu de tranquillité et d'éducation à la nature (balades familiales, balade naturaliste, apprentissage,...).

Elle peut également être un lieu de pratiques sportives (vtt, randonnée, ski,..), Seraing Athlétisme est un grand utilisateur de ces bois. Les pratiques telles que la pêche, la chasse et la cueillette sont très présentes.

Dans le bois de la Vecquée, de nombreux sentiers de promenades sont actifs, et la Ville de Seraing elle-même a commencé à rénover le balisage. On ne compte plus les usagers sportifs dans les bois, joggers et VTTistes entre autres. Mais aussi, les étangs du Val sont un haut lieu de pèche, avec leurs habitués et son club Piscival.

La fonction paysagère des espaces boisés est liée aux fonctions récréatives citées ci-dessus. Elle assure une structuration du paysage qui nous entoure. Il se peut également que certains individus ou certaines zones aient une valeur patrimoniale par l'histoire qu'ils peuvent raconter.

C'est bien sûr le cas à Seraing, dont peu de gens savent qu'elle est une des communes les plus boisées de Belgique, et en particulier au Val Saint-Lambert, dont l'histoire est intimement liée à son Abbaye et à sa localisation, au départ champêtre. Par-dessus tout, une forêt est un ensemble très complexe et fragile composé de plusieurs écosystèmes différents. Elle abrite une grande biodiversité floristique et faunistique, donnant lieu à de nombreuses relations entre tous les êtres vivants qui y résident. Au-delà de l'aspect visible par l'être humain, les zones boisées offrent des services dits écosystémiques². Ces services, gratuits par définition, sont généralement répartis en quatre grandes catégories :

- Approvisionnement/production: ce qui permet de nous nourrir et de nous donner des ressources (bois, poissons, gibier, pollinisation, accès à l'eau etc.);
- Régulation: ce qui permet la résilience de la biosphère face aux perturbations (protection ou atténuation de catastrophes naturelles par des écosystèmes particuliers, stockage du CO² et limitation du réchauffement climatique, tampon thermique, purification de l'eau, écran acoustique, etc.);
- Support : ce qui permet aux écosystèmes de fonctionner sans trop de problèmes (formation des sols, cycle de l'eau et des nutriments, résilience grâce à la biodiversité etc.);
- Services socio-culturels: ce qui nous touche en tant qu'être humain (beauté des paysages, spiritualité, éducation, appréciation de la nature en général etc.).

Par exemple, un mètre cube de bois peut stocker en moyenne une tonne de CO². En Wallonie, c'est donc 3,3 millions de tonnes de CO² qui sont piégés annuellement grâce aux forêts, soit 5,5% des émissions annuelles. On le voit, toute forêt est un milieu très complexe aux multiples facettes.

l https://www.srfb.be

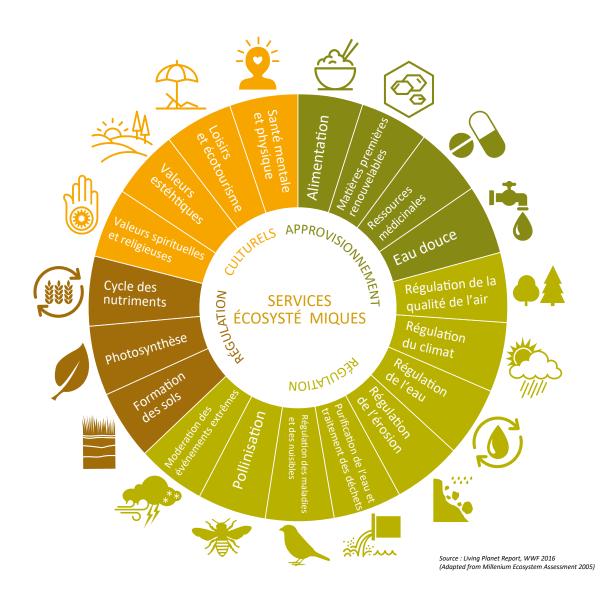
² Les services écosystémiques sont définis comme étant les biens et les services réalisés par la biodiversité, les processus écologiques, les écosystèmes et le support de l'activité humaine pour améliorer le bien-être de l'humanité. Voir par exemple https://www.tela-botanica.org/2020/06/les-services-ecosystemiques-definition-discussion-et-limites-dans-la-protection-de-lenvironnement/

Le bois de l'Abbaye comme les autres est un milieu complexe en équilibre délicat. Afin de faire durer cet équilibre entre les différentes fonctions, il est bien sûr indispensable d'agir avec prudence, dans le respect de tous les aspects de la forêt.

Penser qu'on peut rogner les surfaces boisées, détruire ou déplacer les lisères, modifier la répartition des espaces ouverts (prairies) et fermés (forestiers), ou introduire des activités destructrices (par exemple par piétinement des sols ou invasion de la canopée), c'est oublier cet équilibre et c'est risquer de détruire la forêt dans son entièreté.

Depuis le début de la vie sur Terre, la vie profite des situations d'équilibre et se délite lorsqu'il y a du déséquilibre.

Il est de notre devoir d'être humain, faisant partie de la nature, d'agir en faveur d'un équilibre global, et donc de respecter les zones boisées, dont la complexité n'a d'égale que l'importance à de nombreux niveaux pour la survie de l'humanité.

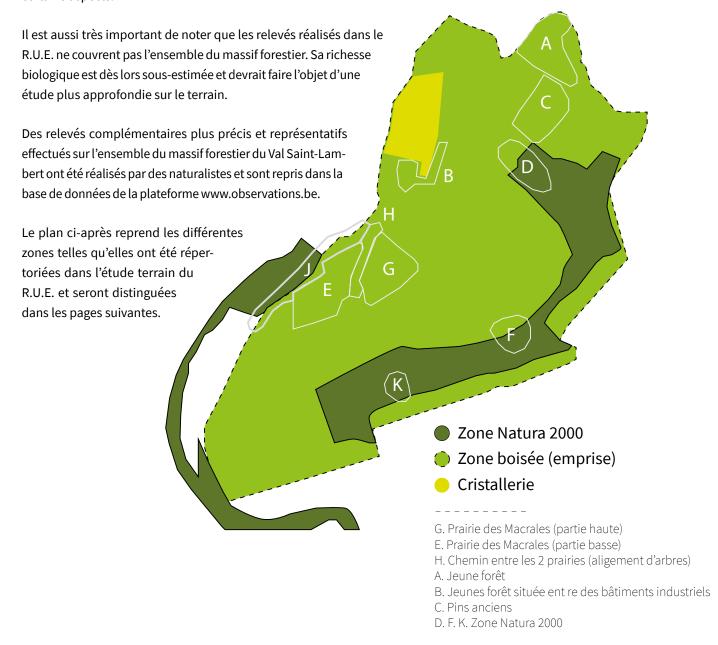


Périmètre des zones observées

Situé au Nord/Ouest de la forêt, le site du Bois de l'Abbaye se répartit entre Flémalle et Seraing, de part et d'autre du ruisseau de la Neuville, limite de ces 2 communes.

Observé des hauteurs, il offre la forme d'un amphithéâtre allongé. Les versants sont surtout forestiers. La région basse est plutôt « campagnarde ». Le « cirque boisé » est fermé par les cristalleries qui succédèrent au monastère du Val St Lambert.

Pour l'élaboration de ce document, nous avons repris actuellement et essentiellement les observations contenues dans le R.U.E. (Rapport Urbanistique et Environnemental) et des observations de naturalises de terrain connaissant bien la zone. Dans cette forêt, la plupart des éléments et observations cités nous sont familiers, mais nous n'en avions pas toujours l'explication. Les personnes et documents consultés ont donc permis d'éclairer certains aspects.





La Zone boisée

Toute la zone boisée visée par le projet Cristal Park joue un rôle de corridor et de noyau écologiques de la Meuse¹.

Elle possède une typologie caractérisée par une intéressante richesse structurale et biologique, elle joue le même rôle que les prairies (H et G) en raison de la diversité des espèces, faune et flore confondues, présentes dans cette zone. Il faut également préciser qu'elle abrite en partie une zone Natura 2000.

Toute une portion de la forêt abrite une plantation de pins noirs (Pinus nigra) bien développée dont un étage secondaire, sous-étage riche en espèces, présente un potentiel de restauration important à long terme et pourrait se développer en forêt à valeur écologique intéressante (A, C, D).

Une partie de cette forêt est composée d'un mélange intime de pins (noirs et sylvestres) et de feuillus divers qui compose un habitat de choix pour les pics et en particulier le pic noir, qui y a été observé.

S'ajoute à cette zone, la présence d'un alignement de charmes au niveau de l'ancien mur d'enceinte de la cristallerie qui est protégé selon la circulaire du 11/02/2004 suivant l'article 84, §1er, 12° du CWATUPE (aujourd'hui remplacé par le CoDT) (A).



¹ D'un point de vue de l'avifaune, le site est d'une valeur supérieure à la moyenne, malgré la proximité d'activités et d'habitats humains. Cette situation est due à la variété des milieux où alternent futaies, taillis, fourrés, campagne, bois, ruisseau, prairies, etc...

La Zone boisée¹

Zone (A, B, C, D, F, I, J, K):

Arbres et arbustes	
Aubépine monogyne	Crataegus monogyna
Aulne glutineux	Alnus glutinosa
Bouleau verruqueux	Betula pendula
Charme commun	Carpinus betulus
Chêne pédonculé	Quercus robur
Chêne rouge d'Amérique	Quercus rubra
Chêne sessile	Quercus petraea
Cornouiller	Cornus sp.
Épicéa commun	Picea abies
Érable plane	Acer platanoides
Érable sycomore	Acer pseudoplatanus
Frêne commun	Fraxinus excelsior
Hêtre commun	Fagus sylvatica
Houx commun	Ilex aquifolium
Merisier	Prunus avium
Noisetier	Corylus avellana
Peuplier tremble	Populus tremula
Pin noir	Pinus nigra
Rosier	Rosa sp.
Saule marsault	Salix caprea
Sureau noir	Sambucus nigra
Symphorine	Symphoricarpos albus



¹ L'étude terrain du R.U.E. n'est pas exhaustive et ne couvre pas l'ensemble du Bois de l'Abbaye.



La Zone boisée¹

Zone (A, B, C, D, F, I, J, K):

Plantes	
Achillée millefeuille	Achillea millefolium
Ail des Ours	Allium ursinum
Alliaire officinale	Alliaria petiolata
Anémone des bois	Anemone nemorosa
Anémone jaune	Anemone ranunculoides
Benoîte commune	Geum urbanum
Berce sphondyle	Heracleum sphondylium
Brome mou	Bromus hordeaceus
Compagnon rouge	Silene dioica
Dactyle aggloméré	Dactylis glomerata
Dryoptéris	Dryopteris sp.
Fougère femelle	Athyrium filix-femina
Gaillet gratteron	Galium aparine
Grande Chélidoine	Chelidonium majus
Grande ortie	Urtica dioica
Herbe à Robert	Geranium robertianum
Herbe aux chantres	Sisymbrium officinale
Herbe aux goutteux	Aegopodium podagraria
Jacinthe des bois	Hyacinthoïdes non-scripta
Laîche	Carex spp.
Lierre terrestre	Glechoma hederacea
Liseron des haies	Convolvulus sepium
Lotier corniculé	Lotus corniculatus
Luzule des bois	Luzula sylvatica
Mélique à une fleur	Melica uniflora
Myosotis des champs	Myosotis arvensis
Navet	Brassica napus
Ortie	Urtica sp.
Pas-d'âne	Tussilago farfara
Pâturin commun	Poa trivialis
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata
Renoncule à feuilles de graminée	Ranunculus gramineus
Sceau de Salomon commun	Polygonatum multiflorum
Stellaire holostée	Stellaria holostea
Symphorine	Symphoricarpos albus
Trèfle des prés	Trifolium pratense
Vesce cracca	Vicia cracca
Vesce hérissée	Vicia hirsuta

 $^{1\,\,}$ L'étude terrain dans le R.U.E. n'est pas exhaustive et ne couvre pas l'ensemble du bois de l'Abbaye.

Prairies des Macrales et leurs sentiers

Toute cette zone se situe entre une hêtraie et la forêt alluviale (J) (ruisseau de Villencourt) (E, G, H).

Elle joue un rôle fonctionnel de corridor écologique et d'habitat, une présence essentielle de connexion physique entre les différents éléments du complexe forestier.

Plantes et fleurs diversifiées attirent beaucoup d'oiseaux, ce qui rend ce lieu d'une importance écologique considérable. C'est aussi tout un périmètre, riche en fleurs et plantes, dont mellifères¹, servant à la fois de refuge aux oiseaux, aux invertébrés, aux mammifères, en ce compris des chauves-souris, mais aussi aux papillons...



¹ La Ville de Seraing s'est associée, en 2011, au Plan Maya qui a pour objectif de sauvegarder les populations d'abeilles et d'insectes pollinisateurs en Wallonie.





Prairies des Macrales et leurs sentiers

Zone E, G, H:

Arbres et arbustes	
Aubépine à deux styles	Crataegus laevigata
Aubépine à un style	Crataegus monogyna
Bouleau verruqueux	Betula pendula
Charme commun	Carpinus betulus
Chêne pédonculé	Quercus robur
Chêne sessile	Quercus petraea
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea
Erable champêtre	Acer campestre
Frêne commun	Fraxinus excelsior
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus
Gui Blanc d'Europe	Viscum album
Houblon grimpant	Humulus lupulus
Lierre grimpant	Hedera helix
Marronnier d' Inde	Aesculus hippocastanum
Merisier	Prunus avium
Ronce	Rubus sp.
Rosier	Rosa sp.
Sureau noir	Sambucus nigra
Viorne obier	Viburnum opolus

Prairies des Macrales et leurs sentiers

Zone E, G, H,:

Plantes	
Berce sphondyle	Heracleum sphondylium
Brome mou	Bromus hordeaceus
Brome stérile	Anisantha sterilis
Céraiste	Cerastium sp.
Crépide bisannuelle	Crepis biennis
Crépide bisannuelle Crepis biennis	Crepis biennis
Fléole des prés	Phleum pratense
Flouve odorante	Anthoxanthum odoratum
Grand plantain	Plantago major
Grande ortie	Urtica dioica
Grande Oseille	Rumex acetosa
Houlque laineuse	Holcus lanatus
Minette	Medicago lupulina
Pâquerette	Bellis perennis
Patience sauvage	Rumex obtusifolius
Pâturin annuel	Poa annua
Pissenlit	Taraxacum officinale
Plantain lancéolé	Plantago lanceolata
Renoncule âcre	Ranunculus acris
Renoncule rampante	Ranunculus acris
Trèfle des prés	Trifolium pratense
Trèfle des prés	Trifolium pratense
Véronique petit chêne	Veronica chamaedrys
Vesce	Vicia sp.
Vulpin	Alopecurus sp.



Forêt alluviale Ruisseau de Villencourt

Le R.U.E. mentionne stricto sensu dans son rapport : « Il est évident que cette forêt alluviale est l'un des principaux atouts écologiques de la région : en effet, elle est à la fois structurellement diversifiée et riche en espèces. La présence confirmée de l'oiseau Cincle plongeur (Cinclus cinclus) est remarquable et témoigne d'une importante qualité écologique. »

On peut souligner la présence du martin pêcheur et la cigogne noire.

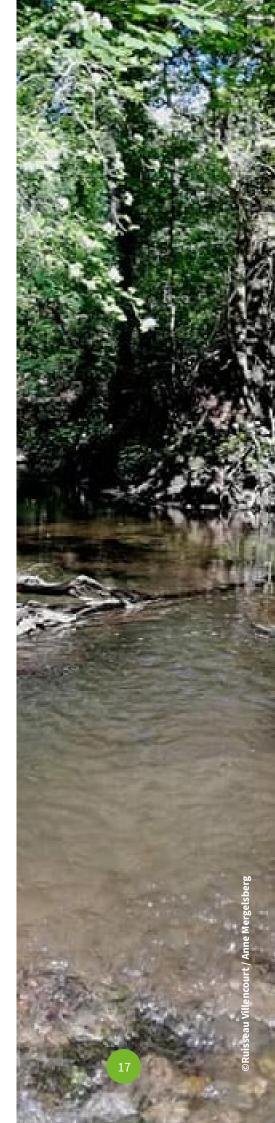


Forêt alluviale Ruisseau de Villencourt

Zone J:

Arbre et arbustes	
Aubépine à un style	Crataegus monogyna
Aulne glutineux	Alnus glutinosa
Charme commun	Carpinus betulus
Chêne	Quercus sp.
Cornouiller	Cornus sp.
Érable sycomore	Acer pseudoplatanus
Frêne commun	Fraxinus excelsior
Hêtre commun	Fagus sylvatica
Noisetier	Corylus avellana
Saule	Salix sp.'
Symphorine	Symphoricarpos albus







Forêt alluviale Ruisseau de Villencourt

Zone J:

Plantes	
Ail des Ours	Allium ursinum
Alliaire officinale	Alliaria petiolata
Anémone des bois	Anemone nemorosa
Anémone jaune	Anemone ranunculoides
Compagnon rouge	Silene dioica
Fougère femelle	Athyrium filix-femina
Gaillet gratteron	Galium aparine
Grande Chélidoine	Chelidonium majus
Grande ortie	Urtica dioica
Herbe à Robert	Geranium robertianum
Herbe aux chantres	Sisymbrium officinale
Herbe aux goutteux	Aegopodium podagraria
Jacinthe des bois	Hyacinthoïdes non-scripta
Pas-d'âne	Tussilago farfara
Renoncule ficaire	Ficaria verna
Ronce	Rubus sp.
Sceau de Salomon commun	Polygonatum multiflorum
Stellaire holostée	Stellaria holostea

Les Oiseaux

Les listes ont été réalisées sur base des informations publiées dans le R.U.E. et la plateforme www.observations.be.

Il faut noter que le R.U.E. précise que certaines espèces recensées sont particulièrement remarquables pour la région de l'étude. Les listes reprenant les différentes espèces d'oiseaux sont incomplètes car beaucoup trop longues pour être contenues dans ce document.

Une vue plus complète de l'ensemble des observations, menées par des naturalistes, se retrouve sur la plateforme « www.observations.be » qui répertorie et classe des centaines d'espèces dont une partie, identifiée dans le bois de l'Abbaye et reprise dans les listes.

Certaines espèces sont assez exceptionnelles, ne citons que la cigogne noire observée encore cet été 2020¹. D'autres oiseaux sont également repris en Zone Natura 2000 ou sous statut de protection via des directives sur la conservation des espèces vivant à l'état sauvage.

Voici les définitions des abréviations reprises dans les tableaux, tous taxons confondus (mammifères, reptiles, oiseaux, etc.) afin de distinguer le type de protection par espèce :

- LCN² I = Espèces d'oiseaux strictement protégées au niveau européen.
- LCN IIa et IX = Espèces strictement protégées au niveau européen
- LCN IIb : Espèces menacées et strictement protégées au niveau européen
- LCN III : Espèces partiellement protégées
- Convention de Berne II : Espèces de faune strictement protégées
- Convention de Berne III : Espèces de faune protégées

La Convention de Berne est un instrument juridique international contraignant dans le domaine de la conservation de la nature. Son objectif est de conserver la flore et la faune sauvages et les habitats naturels et de promouvoir la coopération européenne dans ce domaine.



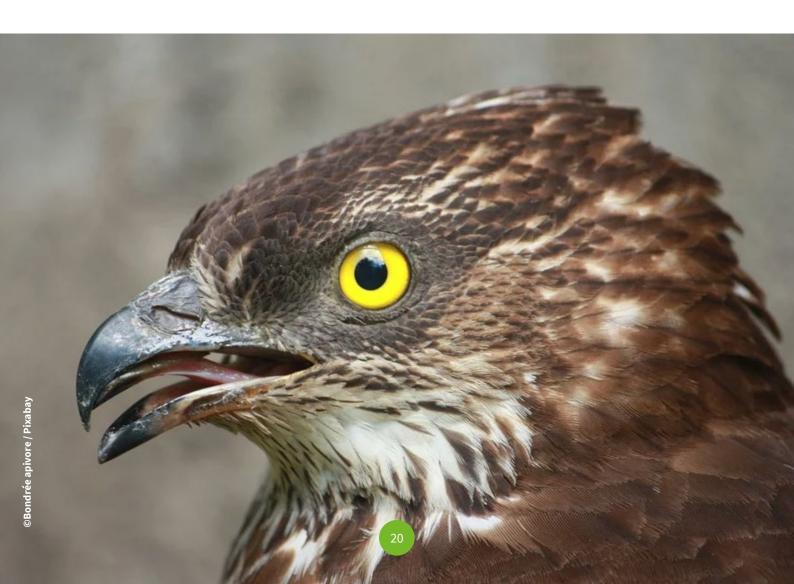
¹ Voir la plateforme www.observations.be

² Loi sur la Conservation de la Nature

Les Oiseaux remarquables

Ensemble du site:

Oiseaux protégés		Statut régional	Statut international
Bondrée apivore	Pernis apivorus	LCN 1	Berne 2
Cigogne noire	Ciconia nigra	LCN 1	Berne 2
Cincle plongeur	Cinclus cinclus	LCN 1	Berne 2
Linotte mélodieuse	Linaria cannabina	LCN 1	Berne 2
Martin pêcheur d'Europe	Alcedo atthis	LCN 1	Berne 2
Milan royal	Milvus milvus	LCN 1	Berne 2
Rougequeue à front blanc	Phoenicurus phoenicurus	LCN 1	Berne 2
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros	LCN 1	Berne 2
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes	LCN 1	Berne 2



Les Oiseaux remarquables

Le R.U.E. mentionne que les espèces suivantes sont particulièrement remarquables pour la région d'étude :

Ensemble du site:

Oiseaux (Liste R.U.E.)	
Autour des palombes	Accipiter gentilis
Bec-croisé des sapins	Loxia curvirostra
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula
Buse pattue	Buteo lagopus
Chouette hulotte	Strix aluco
Coucou gris	Cuculus canorus
Faucon pèlerin	Falco peregrinus
Gobe-mouche gris	Muscicapa striata
Grimpereau des bois	Certhia familiaris
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes
Loriot d'Europe	Oriolus oriolus
Pic épeichette	Dendrocopos minor
Pinson du nord	Fringilla montifringilla
Pouillot siffleur	Phylloscopus sibilatrix
Roitelet à triple bandeau	Regulus ignicapilla
Sizerin boréal	Carduelis flammea
Tarin des aulnes	Carduelis spinus
Torcol fourmilier	Jynx torquilla

Oiseaux (Liste R.U.E. Zone Natura 2000)			
Bécassine des marais	Gallinago gallinago		
Bondrée apivore	Pernis apivorus		
Locustelle tachetée	Locustella naevia		
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis		
Pic mar	Dendrocoptes medius		
Pic noir	Dryocopus martius		
Râle d'eau	Rallus aquaticus		



La Zone Natura 2000

La Wallonie fait face aujourd'hui à un défi majeur en matière de conservation de la nature : mettre un terme au recul de la biodiversité et, si possible, la restaurer.

En ce domaine, l'Union européenne a adopté deux directives : la Directive Oiseaux (1979) et la Directive Habitats (1992) qui constituent la base d'un vaste réseau écologique : le réseau Natura 2000.

Une zone natura 2000 est présente sur le site. Une partie impactée par l'emprise du projet Cristal Park occupe 25 hectares avec des habitats : une faune et une flore de grande valeur écologique puisque reconnues comme telles.



Zone Natura 2000

Zone D, F, J, K

Habitats

Hêtraies à Luzule

Chênaies-charmaies ou chênaies-frênaies

Forêt alluviale

Faune

Bécassine des marais Gallinago gallinago Bondrée apivore Pernis apivorus **Grand Murin** Myotis myotis Grand rhinolophe Rhinolophus ferrumequinum Locustelle tachetée Locustella naevia Martin pêcheur d'Europe Alcedo atthis Nyctalus leisleri Noctule de Leisler Oreillard gris Plecotus austriacus Petit rhinolophe Rhinolophus hipposideros Pic mar Dendrocopos medius Pic noir Dryocopus martius Pipistrelle commune Pipistrellus pipistrellus Pipistrelle de Nathusius Pipistrellus nathusii Râle d'eau Rallus aquaticus Sérotine commune Eptesicus serotinus Vespertillion des marais Myotis dasycneme Vespertillion de Bechstein Myotis bechsteinii Vespertillion de Daubenton Myotis daubentonii





La faune

L'étude réalisée dans le R.U.E. démontre une grande valeur biologique du site. Non seulement en raison de la présence d'une Zone Natura 2000, mais également par la présence d'autres zones naturelles dont les différentes fonctions font qu'elles ont un potentiel biologique très important et structurant.

Les zones les plus riches biologiquement et les plus propices à la biodiversité sont les zones de lisère, entre deux biotopes. On peut lire également que d'autres espaces naturels présentent un potentiel important en jouant le rôle de noyau ou de corridor. C'est le cas des prairies qui créent un équilibre dans le complexe forestier.

Le tableau « Faune » de la page suivante reprend aussi les espèces les plus rares et/ou protégées observées sur le site, tous taxons confondus. Voici les définitions des abréviations reprises dans les tableaux, tous taxons confondus (mammifères, reptiles, oiseaux, etc.) afin de distinguer le type de protection par espèce :

- LCN¹ I = Espèces d'oiseaux strictement protégées au niveau européen.
- LCN IIa et IX = Espèces strictement protégées au niveau européen
- LCN IIb : Espèces menacées et strictement protégées au niveau européen
- LCN III : Espèces partiellement protégées
- Convention de Berne II : Espèces de faune strictement protégées
- Convention de Berne III : Espèces de faune protégées

La Convention de Berne est un instrument juridique international contraignant dans le domaine de la conservation de la nature. Son objectif est de conserver la flore et la faune sauvages et les habitats naturels et de promouvoir la coopération européenne dans ce domaine.

¹ Loi sur la Conservation de la Nature

La faune

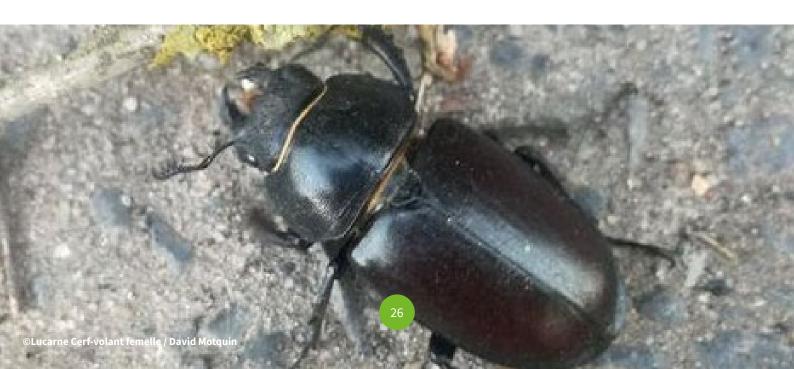
Ensemble du site:

Faune		Statut régional	Statut internationnal
Alyte accoucheur	Alytes obstetricans	LCN 2a	Berne 2
Anguille	Anguilla anguilla		
Araignée rouge	Trombidiidae indet.		
Brème commune	Abramis brama		
Bridge orbweaver	Larinioides sclopetarius		
Carpe commune	Cyprinus carpio		
Castor d'Europe	Castor fiber	LCN 2a / 9	Berne 3
Chevreuil européen	Capreolus capreolus		
Crapaud calamite	Epidalea calamita	LCN 2a	Berne 2
Crapaud commun	Bufo bufo	LCN 3	Berne 3
Criquet des clairières	Chrysochraon dispar		
Criquet turquoise	Oedipoda caerulescens	LCN 2b	
Cucumber Spider unknown	Araniella spec.		
Daim européen	Dama dama		
Decticelle cendrée	Pholidoptera griseoaptera		
Ecureuil roux	Sciurus vulgaris		
Epeire diadème	Araneus diadematus		
Escargot de Bourgogne	Helix pomatia		
Escargot petit-gris	Cornu aspersum		
Gobie à taches noires	Neogobius melanostomus		
Grande Sauterelle verte	Tettigonia viridissima		
Grenouille rousse	Rana temporaria	LCN 3	Berne 3
Ide mélanote	Leuciscus idus		
Lézard vivipare	Zootoca vivipara	LCN 3	Berne 3
Limace cendrée	Limax maximus		
Limace réticulée	Deroceras reticulatum		
Tetragnathe	Tetragnatha spec.		
Misumène	Misumena vatia		

La faune (suite)

Ensemble du site:

Faune		Statut régional	Statut internationnal
Orvet fragile	Anguis fragilis	LCN 3	Berne 3
Pipistrelle indéterminée	Pipistrellus spec.		
Pisaure admirable	Pisaura mirabilis		
Poisson inconnu	Pisces spec.		
Rat surmulot	Rattus norvegicus		
Renard roux	Vulpes vulpes		
Salamandre tachetée	Salamandra salamandra	LCN 2b	Berne 3
Sanglier	Sus scrofa		
Silure glane	Silurus glanis		
Walnut Orbweaver Spider	Nuctenea umbratica		
Zebra Spider	Salticus scenicus		
	Heliophanus spec.		
	Metellina spec.		
	Phalangium opilio		
	Philodromus margaritatus		
	Philodromus spec.		
	Chorthippus spec.		



Qui sommes-nous?

Le Bois du Val

Créé en 2019, nous sommes un collectif citoyen qui ambitionne de protéger la forêt du Val Saint-Lambert (Bois de l'Abbaye). Un site, d'un grand intérêt biologique et protégé en partie par une zone Natura 2000.

Plus d'infos sur : https://www.leboisduval.be et page Facebook @Le Bois du Val

Natagora Liège

Natagora à pour but de protéger la nature, plus particulièrement en Wallonie et à Bruxelles. Avec un grand objectif: enrayer la dégradation de la biodiversité et reconstituer un bon état général de la nature, en équilibre avec les activités humaines. Organisés en groupes locaux, les volontaires proposent des activités près de chez eux: balades naturalistes, création de jardins naturels, organisation d'événements, défenses de sites, conférences, implication dans des structures participatives...

Natagora Liège est le groupe local pour Liège et les communes limitrophes .

Plus d'infos sur : https://www.natagora.be/qui-est-natagora



